DOCUMENT D'ORIENTATION U DE RAINFOREST ALLIANCE

FOURNISSEURS DE SERVICES - APPLICABILITE

Nom du document		Code du document	Version	Langue
Document d'orientation U : Fournisseurs de services -Applicabilité		SA-G-SD-46	V1	FR
Première publication :	**Date de révision :**	**Applicable à partir du**	**Expire le**	
1er juillet 2022	N/A	1er juillet 2022	Jusqu'à nouvel ordre	
Lié à				
SA-S-SD-1 Norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance, Exigences pour les exploitations agricoles 1.2.2, 5.3.9, 5.3.10 SA-P-SD-12 Politique sur les fournisseurs de services travaillant pour plusieurs Titulaires de certificat				
Pays/Région	**Produit agricole**	**Type de certification**		
Tous	Tous les produits agricoles entrant dans le champ d'application du système de certification de Rainforest Alliance ; veuillez voir les Règles de certification.	Certification de l'exploitation agricole		

INTRODUCTION

Les fournisseurs de services des exploitations agricoles certifiées Rainforest Alliance doivent se conformer aux exigences de la norme applicable, afin de s'assurer que toutes les activités pertinentes des exploitations certifiées sont menées conformément à la norme, même si elles sont réalisées par des personnes qui ne sont pas employées directement par le Titulaire de certificat ou les membres du groupe. Le Titulaire de certificat est responsable de la conformité des fournisseurs de services et des agences de placement de main-d'œuvre aux exigences pertinentes de la norme. Le TC doit disposer d'un mécanisme de supervision visant à vérifier cette conformité aux exigences, y compris lors des inspections et audits internes.

Ce Document d'orientation clarifie l'applicabilité des exigences de la norme pour les principales catégories et activités des fournisseurs de services. Il fait référence aux exigences suivantes de la norme :

- 1.2.2 : englobe tous les fournisseurs de services, y compris les agences de placement de main-d'œuvre
- 5.3.9, 5.3.10 : exigences spécifiques aux agences de placement de main-d'œuvre.

TYPES DE FOURNISSEURS DE SERVICES INCLUS DANS LE CHAMP D'APPLICATION

L'exigence 1.2.2. ne s'applique qu'aux fournisseurs de services qui travaillent dans les limites physiques de l'exploitation et dans les domaines suivants :

- Activités sur le terrain
- Activités de transformation
- Mise à disposition de main-d'œuvre

Exemples de fournisseurs de services <u>inclus</u> :	**Exemples de fournisseurs de services <u>exclus</u> :**
- Fournisseurs de services de pulvérisation aérienne - Fournisseurs de services de pulvérisation au sol	- Les fournisseurs de services du service public qui exercent des activités qui ne sont pas contrôlées par le Titulaire de certificat - Services de restauration - Transport des travailleurs

© 2022 Rainforest Alliance. Tous droits réservés.

- Travailleur sous contrat de courte durée pour la plantation, l'élagage, la pollinisation ou la récolte - Agents de sécurité	

EXIGENCES APPLICABLES

Le tableau suivant présente les exigences applicables pour chaque catégorie de fournisseurs de services. Les exigences sociales du Chapitre 5 s'appliquent aux travailleurs de l'ensemble de l'exploitation, et pas seulement à ceux qui travaillent sur la culture certifiée.

Exemples de catégories des principaux fournisseurs de services	**Exigences applicables**	**Remarques**
Agence de placement de main-d'œuvre qui fournit des services de recrutement : après le recrutement, les travailleurs sont embauchés par le Titulaire de certificat	5.3.9 et/ou 5.3.10	Comme le Titulaire de certificat embauche les travailleurs recrutés par l'agence de placement de main-d'œuvre, il est responsable des autres exigences applicables du Chapitre 5.
Agence de placement de main-d'œuvre qui met à disposition des travailleurs qui restent engagés par l'agence de placement de main-d'œuvre	5.3 Salaires et contrats, Toutes sauf 5.3.2	
	5.5 Conditions de travail 5.5.1, 5.5.2 5.5.3 la partie sur le congé de maternité, pas la partie sur l'espace pour allaiter	
Tous les autres fournisseurs de services (à l'exclusion des agences de placement de main-d'œuvre)	*5.3 Salaires et contrats* 5.3.1-5.3.8 sauf pour 5.3.2, 5.3.11, 5.3.12	
	5.5 Conditions de travail 5.5.1 Heures de travail quotidiennes et pauses 5.5.2 Heures supplémentaires 5.5.4 Droits des enfants	
	5.6 Santé et sécurité : 5.6.9 Sécurité lorsqu'une personne travaille dans des conditions dangereuses 5.6.10 Travailler en toute sécurité avec des outils 5.6.11 Protection des femmes enceintes et allaitantes 5.6.12 Danger imminent	

Exemples de catégories des principaux fournisseurs de services	**Exigences applicables**	**Remarques**
Fournisseurs de services de pulvérisation aérienne	*Toutes les exigences pour les « autres fournisseurs de services »* *et* 4.6.7 Application aérienne Annexe Chapitre Agriculture, S7 Gestion des pesticides, Paragraphe Application aérienne 5.6.16 Examen médical pour les utilisateurs de pesticides	
Fournisseurs de services de pulvérisation au sol	*Toutes les exigences pour les « autres fournisseurs de services »* *et* *4.5 Protection Intégrée des Cultures* (PIC), toutes les exigences	Pertinent si les travailleurs pulvérisant des pesticides effectuent des tâches de gestion dans le cadre de la PIC, notamment le contrôle des ravageurs ou des ennemis naturels et/ou la prise de décisions concernant les activités de pulvérisation
	4.6 Gestion des produits agrochimiques, toutes les exigences, y compris les Annexes connexes, notamment le Chapitre Agriculture, S7 Gestion des pesticides et la politique d'utilisation exceptionnelle	
	5.6.16 Examen médical pour les utilisateurs de pesticides	
Équipes chargées de l'élagage	*Toutes les exigences pour les « autres fournisseurs de services »* *et* *4.2 Élagage et réhabilitation des cultures arboricoles* 4.2.1 Cycle d'élagage 4.2.2 Élagage 4.2.3 Réhabilitation (applicable si sélectionné)	Pertinent si toute la stratégie d'élagage est externalisée et que le fournisseur de services détermine quand et où élaguer

MECANISME DE SUPERVISION DOCUMENTE

L'exigence 1.2.2 stipule que le Titulaire de certificat doit disposer d'un mécanisme de supervision pour vérifier que les fournisseurs de services et les agences de placement de main-d'œuvre respectent les exigences de la norme qui leur sont applicables.

Le mécanisme de supervision doit inclure au moins les éléments suivants :

1. Accord contractuel avec le fournisseur de services incluant le respect des exigences applicables telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.
2. Inclusion des risques identifiés liés aux opérations du fournisseur de services dans l'évaluation des risques de l'exploitation (Annexe S03 exigence 1.3.1).
3. Inclusion de mesures pertinentes d'atténuation des risques dans le Plan de gestion.
4. Contrôle de la conformité du fournisseur de services au moins une fois par an lors des inspections internes.